

Procès-Verbal du Conseil Municipal
de la commune d'ECRAINVILLE
Réunion du 9 SEPTEMBRE 2025

~~~~~

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, le neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 3 septembre 2025, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'ECRAINVILLE, sous la présidence de Madame Claire GUEROULT, Maire.

|                |             |    |
|----------------|-------------|----|
| <u>Membres</u> | En exercice | 15 |
|                | Présents    | 14 |
|                | Votants     | 15 |

Étaient présents : Mme Claire GUÉROULT, Maire, M. René PAUMELLE, 1er adjoint, Mme Marie-Christine THOUVENIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Sylvain CHERFILS, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué, Mme Amélie LEMAITRE, conseillère déléguée;  
Mmes Marguerite HEMNACHE, Nathalie AUBER et Gwenaëlle PESQUET  
MM Cyril COURTIER, Jean-Luc LEFEBVRE, Bruno DRIEU, Daniel PETIT et Joel SAINT MARTIN  
Conseillers Municipaux.

~~~~~

Absents excusés : Mme Stéphanie LE QUEMENT qui a donné pouvoir à Mme Amélie LEMAITRE.

~~~~~

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine THOUVENIN

~~~~~

Madame le Maire demande au conseil municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Acquisition d'un défibrillateur - Demande de subvention du Département

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION
--

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 23 JUIN 2025
--

Madame le Maire présente le compte-rendu.

Dans le cadre de la fête de la citrouille, la plantation des graines a été faite à l'école ; l'école participera au concours organisé pour cette manifestation.

Un tournoi de Handball pour les classes d'élémentaires aura lieu le 1^{er} juillet 2025.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 16 juin 2025.

Compte tenu du nombre d'enfants en petite section cette année, le dortoir a été réaménagé dans la salle de motricité.

Des remerciements sont adressés à l'équipe des bénévoles de la bibliothèque qui ont accueilli les classes durant l'année scolaire.

Concernant la question sur les repas à la cantine, Madame le Maire précise que la quantité de protéines à donner par repas respecte la réglementation en vigueur, mais précise que les légumes sont à volonté.

Le coût revient pour la commune d'un repas à la cantine est de 9,39 € ; ce coût a diminué par rapport à l'année précédente du fait d'un nombre de repas pris plus important avec des dépenses de fonctionnement équivalentes.

L'Association le Buvard, qui finance des actions pour l'école, était présente au conseil d'école, alerte sur le fait qu'ils ont besoin de bénévoles.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'AMPRESSE DU 4 JUIN 2025

Madame le Maire présente le compte-rendu.

La situation financière de l'association est préoccupante mais elle continue à promouvoir l'insertion de travailleurs en difficultés. A l'heure actuelle, l'association tourne avec 4 CDI, 4 contrats aidés (mais si le gouvernement maintient sa position actuelle le recrutement de contrats aidés ne sera plus envisageable) et une douzaine de bénévoles.

En 2024, 57 000 articles ont été vendus pour une recette de 218 242 €. Les produits d'exploitations s'élèvent à 255 964 € et les charges à 264 881 €.

N° 2025023 RENOUELEMENT D'UN DEFIBRILATEUR - DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du défibrillateur situé derrière l'ancienne mairie. Le coût du renouvellement est de 799 € H.T ;

Le Département subventionne le renouvellement des défibrillateurs de plus de 10 ans à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal après discussion et à l'unanimité :

- Décide de renouveler le défibrillateur pour un coût de 799 € H.T
- Décide de solliciter une subvention du département à hauteur de 50 %

N° 2025024 BUDGET 2025 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

Monsieur Jean-Yves RENAULT, Conseiller délégué en charge des finances informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative sur le budget 2025.

En effet la commune a été destinataire d'un courrier provenant du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire de la Préfecture de Seine Maritime suite à la transmission du budget 2025 et demandant de justifier l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport au réalisé 2024 et rappelant que l'article L. 1612-4 du CGCT dispose que « le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère ».

Ce courrier précise que le suréquilibre pouvant être autorisé, la commune doit justifier des augmentations de dépenses.

Sachant que certaines dépenses ont peut-être été surévaluées, Monsieur RENAULT propose de réduire les crédits de certains articles comme mentionné ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Énergie – Électricité	-20 000,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	-2 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-11 000,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	-4 000,00		
60636 (011) : Vêtements de travail	-500,00		
611 (011) : Contrats de prestations de service	-6 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-24 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-14 000,00		
615231 (011) : Voiries	-3 000,00		
615232 (011) : Réseaux	-3 000,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	-5 000,00		
618 (011) : Divers	-1 500,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	-7 000,00		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-3 000,00		
626 (011) : Frais postaux et frais de télécom	-3 000,00		
633 (012) : Impôts, taxes et versements assimilés	-3 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-20 000,00		
6470 (012) : Autres charges sociales	-7 000,00		
	-137 000,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	-137 000,00		

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

N° 2025025 TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARC EN CENTRE BOURG - CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. Sylvain CHERFILS, Adjoint au Maire en charge des travaux, informe que suite au résultat de la présentation de l'analyse des offres pour les travaux d'aménagement paysager, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise les 2 Ifs qui a obtenu la note de 96/100. Il rappelle que la note a été attribuée en appliquant un coefficient de 40 % pour le prix et 60 % pour les références techniques. La note attribuée aux 2IFS est de 96/100. Le montant du marché est de 317 942,50 € HT soit 381 531 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise les2Ifs.

N° 2025026 REPAS COMMUNAL 2025

Madame le Maire rappelle que suite à la dissolution du CCAS, la commune a repris les compétences de celui-ci.

Comme chaque année, le repas communal sera organisé, il se déroulera le 11 octobre prochain.

Les membres du Comité Consultatif de l'Action Sociale réunis le 8 juillet dernier proposent :

- Invités au repas : les administrés âgés de 67 ans et plus, les membres du conseil municipal, les membres du comité consultatif de l'action sociale, les Présidents des associations, le personnel communal en fonction et retraité, les personnalités : Mme Agnès CANAYER, Sénatrice, Mme Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK, Députée et M. David GUERIN, conseiller départemental.
- Animation : animation musicale par Maryanime de 15 h 00 à 17 h 00 pour un coût de 220 €
- REPAS : TL TRAITEUR, d'Ecrainville, retenu pour l'entrée et le plat et Boulangerie LARRAY pour le pain et le dessert
 - Menu
 - Apéritif
 - Plateau de la mer
 - Trou normand
 - Filet mignon - pommes de terre grenailles
 - Salade - fromage
 - Cara pomme
- Décoration : la décoration sera sous la responsabilité de Mme Nelly LECLERC
- Mise en place de la salle le vendredi à partir de 17 h 30 par les conseillers municipaux
- Service par les élus

N° 2025027 PARTICIPATION FINANCIERE AU REPAS COMMUNAL

Le repas communal est offert aux administrés de plus de 67 ans néanmoins, les conjoints de moins de 67 ans peuvent participer moyennant une participation financière ; le comité consultatif de l'action sociale propose la même somme que l'an passé, à savoir 20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de fixer à 20 € la participation financière pour les conjoints de moins de 67 ans.

N° 2025028 AIDE POUR FAVORISER L'ACCES AUX PRATIQUES SPORTIVES DES JEUNES ECRAINVILLAIS

Monsieur Joel SAINT MARTIN rappelle que le CCAS avait décidé en novembre 2023, la mise en place d'une aide pour favoriser l'accès aux pratiques sportives des jeunes écrainvillais de 6 à 15 ans inclus, d'un montant de 30 € par enfant.

Il rappelle les conditions d'attribution et le coût :

- Année scolaire 2023/2024 : 26 demandes ont été faites pour un coût de 780 €
- Année scolaire 2024/2025 : 40 demandes ont été validées pour un coût de 1 200 €

Le comité consultatif de l'action sociale propose de renouveler ce dispositif en conservant le même montant de l'aide et les mêmes conditions d'attribution.

Le conseil municipal, à l'unanimité : accepte la proposition du comité consultatif de l'action sociale.

QUESTIONS DIVERSES

- **REMERCIEMENT A l'association LE BUVARD**

Madame le Maire remercie l'association pour le financement de l'activité Hand Ball mise à place à l'école d'un montant de 1200 €.

- **REMERCIEMENT DE l'association Dynamiques et Territoires**

L'association remercie la municipalité pour le versement de la subvention de 200 € à l'association dans le cadre de la fête de la citrouille. Madame le Maire rappelle que le financement communal permet l'obtention d'une aide du fonds leader.

- **VIDEOPROTECTION MAIRIE**

Madame le Maire informe qu'une aide du Département a été obtenue d'un montant de 2 095,29 € pour la mise en place d'un système de vidéoprotection à la mairie.

Madame le Maire informe que la subvention a été accordée pour les travaux d'éclairage de la Mairie.

- **REMERCIEMENT DE l'association AMFTELETHON**

L'association remercie la municipalité pour le versement de la subvention 2025 à l'association.

- **INAUGURATION MAIRIE**

Madame la Maire remercie chaleureusement l'ensemble des membres du conseil municipal pour l'organisation de l'inauguration de la Mairie ; elle précise qu'elle n'a eu que des retours positifs sur cet évènement, et les félicite pour l'excellente coordination de l'équipe, et remercie l'association de sauvegarde du patrimoine Ecrainvillais et M. Hemnache pour le prêt des barnums.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme le Maire déclare la fin de la séance à 21 h 15

Le secrétaire de séance,
Marie-Christine THOUVENIN

Le Maire
Claire GUÉROULT